

COMMUNE DE MEILHAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Meilhac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Karine BRUNEAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 15

Pouvoir(s) :

Votants : 15

Date de convocation : 20 avril 2026

Présents : BRUNEAU-CHAREIX-LARZILLIERRE-DESBORDES-MASSY-
DELPUECH-GALTIER-GARNIER GEOFFROY-DELAGE-TEIXEIRA-BERNARD-
JOUVEAU-BEAUDOU-BRAUD-AGOT

Pouvoirs : /

Secrétaire : Josette GALTIER

Délibération N° 2026/24

Objet : CONSTITUTION COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES

Vu l'article L 2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics,

Vu l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal,

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

ELIT :

.../...

Membres titulaires de la commission d'appel d'offres :

- **Guillaume CHAREIX**
- **Régis DESBORDES**
- **Alain DELPUECH**

Membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

- **David BEAUDOU**
- **Martine TEIXEIRA**
- **Pierre DELAGE**

Madame Karine BRUNEAU, Maire, présidente de la commission d'appel d'offres.

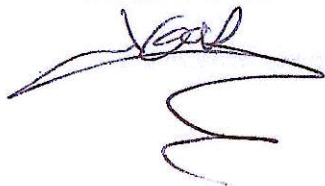
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 28 avril 2026

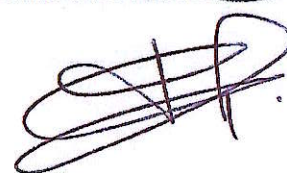
La secrétaire,

Josette GALTIER



La Maire,

Karine BRUNEAU



La Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.